



Bien Plus qu'une radio!

**BULLETIN D'ABONNEMENT ASSOCIATIF
POUR LA DIFFUSION DE COMMUNIQUES
SUR LES ONDES DE RADIO PLUS 104.3 FM et DAB+**

CONVENTION ASSOCIATION

Article 1 : Les annonces

Radio Plus, Association *COMUNIC* représentée par *Gilles LEGRAND, Président* de la Radio
adresse: studio: 6 A RUE CAUWET 62138 DOUVRIN s'engage à diffuser sur ses ondes les annonces
concernant les événements organisés par :

NOM DE VOTRE ASSOCIATION :
ACTIVITE :
NOM DU PRESIDENT :
ADRESSE :
.....
TELEPHONE : Portable:.....
EMAIL :

Les annonces pourront parvenir à la radio

- par courrier : RADIO PLUS – 6 rue Cauwet – 62138 DOUVRIN
- par fax au 09 57 22 22 07
- par mail : redaction@radioplus.fr

Article 2 : Période de diffusion de vos messages

Radio Plus s'engage à diffuser à l'antenne vos messages à compter de la date de réception de cette convention et pendant une année à raison de 12 fois par semaine (*soit 2 messages par jour LA MATINALE PLUS 8h/9h LOCALEMENT PLUS 17/18h* (sauf jours fériés ou congés des salariés) en moyenne en fonction de la périodicité des actions mises en place par votre association.

Abonnement du au

Article 3 : Tarif : Deux possibilités

L'abonnement annuel est de 30 € ou ponctuel (une seule annonce) 10 €

Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de RADIO PLUS . Le non paiement de l'abonnement contribuera à l'annulation de celui-ci. Une facture vous parviendra dès réception de cette convention.

Date et signatures :
Représentant de l'association

Directeur des programmes
Christophe PASQUIER

* Bulletin à renvoyer à RADIO PLUS 6 rue cauwet - 62138 DOUVRIN

RADIO PLUS – 104.3 Mhz

6 rue Cauwet – 62138 DOUVRIN

Studio 09 52 22 22 07 ☎ 09 57 22 22 07

Site Internet : www.radioplus.fr/Email : redaction@radioplus.fr